

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4023**

commune (s) :

objet : Etudes de circulation - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres
ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-4023**

objet : **Etudes de circulation - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 3 marchés de services relatifs aux études de circulation pour l'année 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017, par reconduction expresse pour un montant maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 TTC pour 4 ans.

L'opération fait l'objet de 3 lots géographiques qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : territoires Centre Est - Centre Nord - Centre Sud (soit Lyon 1er, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, Villeurbanne) comporterait un engagement de commande annuel minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC ;

- lot n° 2 territoires périphérie Est - périphérie Sud - périphérie Nord (soit Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison) comporterait un engagement de commande annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

- lot n° 3 : territoire périphérie Ouest (soit Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, Lissieu, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy les Lyon, Tassin la Demi Lune, Oullins, Pierre Bénite) comporterait un engagement de commande annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de 3 marchés de services relatifs aux études de circulation pour l'année 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les études de circulation et tous les actes y afférents :

- lot n° 1 : territoires Centre Est - Centre Nord - Centre Sud (soit Lyon 1er, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, Villeurbanne) pour un montant annuel minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC.

- lot n° 2 : territoires périphérie Est - périphérie Sud - périphérie Nord (soit Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison) pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

- lot n° 3 : territoire périphérie Ouest (soit Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, Lissieu, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy les Lyon, Tassin la Demi Lune, Oullins, Pierre Bénite) pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.